

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

AOÛT 2016

À LA UNE

Voir les détails en page 10



**TRANSPORT SCOLAIRE**  
*SOIS VIGILANT!*

FÉDÉRATION DES TRANSPORTEURS PAR AUTOBUS

CAIN LAMARRE SÉCURITÉ/ADVAIS [intact] ASSURANCE GIRARDIN BLUE BIRD Québec

[mastuvu.info](http://mastuvu.info)

- 07 : TAXES - 3<sup>e</sup> VERSEMENT
- 07 : NOUVEL EMPLOYÉ
- 08 : VOTRE BAC EST BRISÉ ?
- 09 : COMMANDITAIRES FEU D'ARTIFICE
- 10-11 : SÉCURITÉ - TRANSPORT SCOLAIRE « M'AS-TU VU ? »
- 12-13 : AVIS PUBLICS
- 14-16 : PROGRAMMATION LOISIRS - AUTOMNE 2016
- 16 : FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT
- 17 : RETOUR FÊTE NATIONALE ET LA PARADE
- 19-20 : INSTALLATIONS SEPTIQUES :
  - CALENDRIER VIDANGES
  - QUESTIONS/RÉPONSES
- 21 : SUBVENTION

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**

Lundi le 5 septembre  
(Fête du Travail)

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

379, 7<sup>e</sup> av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

## ENFIN! LE TÉLÉPHONE À SAINTE-HÉLÈNE

A Sainte-Hélène, la première fois que la population eu vent de l'approche de cette nouvelle technologie dans notre municipalité fut le 8 mars 1894, lorsque M. G. L. Lemire, gérant de la compagnie de téléphone de Drummondville demanda par courrier au conseil municipal, la permission de passer une ligne téléphonique dans notre localité. Ce qui fut fait.

Au début des années 1900, l'organisation commerciale qui régnait à Sainte-Hélène, était de plus en plus florissante grâce au développement du chemin de fer et de la gare « Station Bagot » qui bourdonnait d'activités.

Les hommes qui étaient engagés pour la construction des lignes gagnaient 30 cents de l'heure et 15 cents pour un cheval et une voiture. La compagnie surveillait ses intérêts de très près!

C'est le 28 mars 1920 que la première réunion de la Compagnie de Téléphone Rurale Sainte-Hélène de Bagot eut lieu.

Faits cocasses : lors de la réunion 8 juillet 1921, la proposition ordonnant de payer 9 heures par jour au lieu des 10 heures par jour réclamées, fut adoptée. A la réunion suivante, 1<sup>er</sup> septembre 1921, la demande de substituer la proposition de juillet fut adoptée. Il fut proposé que les directeurs de la compagnie soient autorisés à écouter les conversations téléphoniques dans le cas où ils soupçonnent des actionnaires de prêter leur boîte à des personnes non-actionnaires afin de les dénoncer et de leur faire payer l'amande, proposition qui fut acceptée.

Le contrat de construction de lignes sur lequel ces hommes travaillaient était né d'une entente avec la Compagnie de Téléphone St-Ephrem (Upton). Les employés étaient payés 20 cents de l'heure et 50 cents par jour pour un cheval.

En 1923, les affaires allaient bien pour la compagnie qui avait des ententes avec plusieurs municipalités environnantes tel que : Saint-Eugène, Saint-Ephrem, Saint-Hugues, Saint-Simon et Saint-Nazaire. En 1936, on dénombrait ainsi 125 actionnaires pour un réseau de 132 appareils.



Le central situé chez M<sup>re</sup> Alfred Bédard; Carol, la petite-fille de cette dernière, est à la console.

Mme Alfred Bédard (Omérine Lemay) et Mme Thésèse Petit ont été les dernières opératrices du Central de Sainte-Hélène. Le réseau de 212 abonnés fut vendu en 1963 à Téléphone Laurentides. Télébec en fit l'acquisition en 1970.

Sources : Le livre du 150 ième  
Mme Denise Poitras-Bédard  
Recherche : Jeannine Gosselin

# Administration MUNICIPALE



YVES PETIT  
450 791-2508 Cell.: 450 779-1872

**Maire**  
Siège d'office sur tous les comités



MICHEL BROUILLARD  
450 791-2694

**Conseiller #5**

- Loisirs
- Service incendie, schéma de risque
- Voirie, environnement et cours d'eau
- Comité du bassin versant (Rivière Chibouet)



LISE LAFERRIÈRE  
450 791-2629

**Conseillère #1**

- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
- Fleurons



HÉLÈNE DUFAULT  
450 791-2124

**Conseillère #6**

- Finances, personnel et dév. Économique
- Bibliothèque et culture
- Patrimoine
- Régie des déchets
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



STÉPHAN HÉBERT  
450 791-2842

**Conseiller #2**

- Sécurité civile
- Régie des déchets (substitut)
- Aqueduc et épuration des eaux
- Voirie, environnement et cours d'eau



RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297

**Conseiller #3**

- Maire suppléant
- Loisirs (Président des loisirs)
- Sécurité civile
- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



ANDRÉ LÉVESQUE  
450 791-2690

**Conseiller #4**

- Finances, personnel et développement économique
- Service incendie, schéma de risque
- Aqueduc et épuration des eaux

## PERSONNEL MUNICIPALE

450 791-2455



### VÉRONIQUE PICHÉ

**Directrice générale (Lundi au jeudi)**  
Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### SYLVIE VANASSE

**Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)**  
Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### MARTINE LUPIEN

**Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)**  
Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### BERTRAND LAPIERRE

**Directeur des travaux publics**  
Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### RAYMOND LESSARD

**Officier municipal en bâtiment**  
(Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)  
Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### DAVID LABEL

**Directeur service des incendies**  
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### JÉZABELLE LEGENDRE

**Technicienne en loisirs (Lundi au vendredi 8:30 à 15:00)**  
Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



## Mot du MAIRE

Yves Petit  
Maire de  
Sainte-Hélène-de-Bagot

### LA ST-JEAN-BAPTISTE, ENCORE UNE FOIS UNE RÉUSSITE!

Merci aux **pompiers** pour la circulation durant la journée et pour avoir assuré la sécurité le soir du feu d'artifice et à nos **employés de la voirie** qui ont contribué à organiser et coordonner les installations sur le site. Votre implication à tous fut très appréciée. Merci encore une fois à **André Laramée** de nous avoir permis un accès gratuit à son terrain pour faire le feu d'artifice dans un lieu sécuritaire. Félicitations au Comité des loisirs et aux nombreux bénévoles pour l'organisation de la Fête de la St-Jean Baptiste qui fut une réussite encore cette année.

La Municipalité et le Comité des loisirs ont remarqué une augmentation de la participation des citoyens et citoyennes à la Fête de la St-Jean Baptiste. Cela prouve l'intérêt de la population. De plus, cela encourage les organisateurs à vous offrir, année après année, une fête encore plus grandiose.

Encore cette année, nos nombreux commanditaires n'ont pas hésité à donner généreusement. D'ailleurs, le feu est financé chaque année à 100% par nos donateurs. La liste de tous nos commanditaires se trouve en page 9.

### LES MATINÉES GOURMANDES

La 3<sup>e</sup> édition des Matinées gourmandes qui a eu lieu le 25 juin dernier, à la même date que notre fête pour la St-Jean-Baptiste, s'est bien déroulée. Nous avons constaté une augmentation des ventes à Sainte-Hélène-de-Bagot cette année. Quel bel encouragement pour les producteurs de la région. Cela prouve qu'ils ont des produits de qualités qui sont appréciés de notre population.

### NOUVEL EMPLOYÉ À LA VOIRIE

Je souhaite la bienvenu à monsieur Ghislain Majeau, nouvel employé au poste de journalier aux travaux publics. Nous espérons qu'il aura du plaisir à travailler avec nous.

### FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

La 6<sup>e</sup> édition de notre Foire de l'environnement se tiendra le 1er octobre prochain. Je suis fier de vous y inviter et espère que vous viendrez en grand nombre. Plusieurs activités sont également prévues. Notez qu'il y aura des prix de présence.

### CAMP DE JOUR – EXPLOSION DE PARTICIPATION

Le camp de jour s'est terminé le 16 août dernier. Environ 110 jeunes se sont prévalus du service de camp de jour cet été. Une hausse exceptionnelle. C'est signe que les loisirs vont bien à Sainte-Hélène-de-Bagot. Félicitations à Jézabelle et à toute son équipe du camp de jour. J'ai eu la chance d'assister au spectacle de clôture et j'ai apprécié chaque instant. J'ai pu remarquer l'attachement et la confiance des enfants envers leurs moniteurs. Cela prouve le professionnalisme et le bon travail des moniteurs tout au long de l'été.

### FIN DES VACANCES

Les enfants reprendront le chemin de l'école dans les prochains jours. Soyons donc alertes et prudents. Ralentissons sur les routes. N'oublions pas le slogan de l'opération « Au passage, on se fait de l'œil! » de la Sûreté du Québec, qui invite les piétons et les conducteurs à établir un contact visuel. De plus, la campagne de sécurité « M'as-tu vu? » de la Fédération des transporteurs par autobus nous rappelle d'être vigilants en présence d'autobus scolaire. (Voir les détails en page 10.) Bon retour à tous!



# ADRESSES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7<sup>e</sup> avenue  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

## CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455

## BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h  
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

### Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2666

## DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770  
Acton vale: 1-800-969-3793  
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

## DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505  
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

## LIENS D'INTÉRÊT



### CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

### SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

### TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

### MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

### SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

### RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

### ÉCOCENTRES

450 774-2350  
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres\_intro.html

### COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

### MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2	3
4	Bureau municipal FERMÉ Fête du Travail	Séance du conseil 19h30		8	9	10
11	12		13	14	15	16
18	19		20	21	22	23
25						
31	26		27	28	29	30

## RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Salle polyvalente	175,00\$	201,21\$	275,00\$	316,18\$
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Centre des loisirs	100,00\$	114,98\$	150,00\$	172,46\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

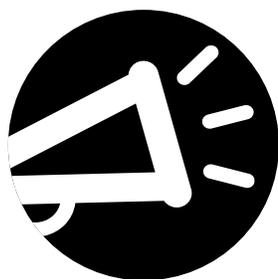
**POUR INFORMATION :** Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

## TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

**POUR INFORMATION :** Audrey Lapierre 450 793-2908 ou à info@horizongraphique.com

# RAPPEL



## TAXES MUNICIPALES

DATES D'ÉCHÉANCE	
1 <sup>er</sup> versement	25 février 2016
2 <sup>e</sup> versement	25 mai 2016
3 <sup>e</sup> versement	23 août 2016

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidants que le **3<sup>e</sup> versement des taxes municipales** vient à échéance le **23 août 2016**.

Vous avez de l'arrérage dans vos paiements de taxes municipales ? Informez-vous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222 afin de savoir le montant exact à payer. Cela vous évitera un solde non acquitté et des intérêts qui continuent de courir.



**Bertrand Lapierre**  
Directeur des  
travaux publics



**Ghislain Majeau**  
Journalier aux  
travaux publics

Vous avez peut-être remarqué du nouveau à la municipalité depuis le 8 août dernier? Nous avons engagé un nouvel employé au poste de journalier aux travaux publics. Il s'appelle Ghislain Majeau. Il sera sous ma supervision. Nous lui souhaitons la bienvenu dans l'équipe.

*Bertrand Lapierre*

## BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi le 5 septembre (Fête du Travail)

## PROCHAINES COLLECTE DE GROS REBUTS

Mardi le 27 septembre 2016

## BIBLIOTHÈQUE

**Horaire régulier (à compter du 5 septembre)**

Mercredi : 19 h - 21 h

Samedi : 9 h 30 - 11 h 30



LES  
**MATINÉES  
GOURMANDES**  
MARCHÉ ROTATIF

*Les samedis  
de 9 h à 13 h*

**SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**  
// 27 AOÛT

**Journées gourmandes  
SAINT-HYACINTHE**  
// 24 & 25 SEPTEMBRE

 [www.matinees-gourmandes.com](http://www.matinees-gourmandes.com)

## VOTRE BAC EST BRISÉ?



Pour toute demande de réparation, téléphonez directement à la Régie Intermunicipal d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350. Vous devrez fournir les renseignements suivants:

- Adresse où se trouve le bac
- Type de bac (matière organique, recyclage ou résidus domestiques) et grosseur du bac (240 ou 360 litres)
- Type de bris (roue cassée, bac fendu, essieu sorti de son ancrage, trappe d'aération, goujons manquants, grille du bac brun, etc.)
- Année du bac (se trouvant à l'intérieur du couvercle)
- Marque du bac (se trouvant sur le couvercle)

“

### IMPORTANT

Le délai de réparation est d'environ 3 semaines (à moins que l'entrepreneur ne soit en rupture de stock).

”



## Avec le beau temps, l'envie de faire un feu vous brûle?

**Avant de craquer l'allumette, n'oubliez pas de respecter les normes de sécurité.**

Il est interdit de brûler du caoutchouc, des pneus, des déchets de construction, des produits dangereux ou polluants, des ordures, des accélérateurs ou des combustibles inflammables.

Il est interdit de causer des nuisances au voisinage par la fumée, les étincelles ou les odeurs.

Ayez toujours une personne responsable à proximité, avec l'équipement nécessaire pour maîtriser le feu.

Évitez de faire un feu extérieur par grands vents ou période de sécheresse.

Ne quittez les lieux que lorsque le feu est entièrement éteint.

### Respectez les dimensions maximales du feu et les distances de dégagement :

FEUX DE PLAISANCE	
ZONE URBAINE	ZONE RURALE
- avec <b>FOYER CONFORME</b> obligatoire	- avec foyer ou à ciel ouvert
- dégagement de 3 m	- 1 m de hauteur ou moins
- sans permis	- dégagement de 10 m
	- sans permis

FEUX DE NETTOYAGE (feuilles, branches)	
ZONE URBAINE	ZONE RURALE
- <b>PERMIS</b> obligatoire	- <b>PERMIS</b> obligatoire
- exigences de sécurité à évaluer	- 2,5 m de hauteur ou moins
	- 25 m <sup>2</sup> de superficie ou moins
	- 60 m de dégagement

Les pompiers sont autorisés à éteindre un feu en tout temps si la situation le requiert.



Pour plus d'informations ou pour obtenir un permis, contactez votre municipalité au 450 791-2455.

**MERCI À TOUS LES COMMANDITAIRES  
POUR LE FEU D'ARTIFICE DU 25 JUIN 2016.  
LE FEU A ÉTÉ FINANÇÉ À 100% PAR NOS COMMANDITAIRES.**

1. RELAIS ROUTIER PETIT INC.
2. ROULOTTES A.S. LÉVESQUE INC.
3. FERME YVES ET GINO PETIT
4. DRAINAGE LAZURE INC.
5. ALIMENTATION FAMILLE CROTEAU (MARCHÉ BONICHOIX)
6. THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L.
7. PIERRE-YVES MARTIN ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC.
8. STATION SERVICE ÉRIC MARCHAND (PÉTRO CANADA, A&W)
9. ASSURANCE PROMUTUEL BAGOT
10. SHELL BONISOIR (GÉRANT: STEVE BOUCHARD)
11. DF COFFRAGES INC.
12. GARAGE DENIS LORANGE
13. PAYSAGEMENT LAPIERRE
14. MACHINERIE C. & H. INC.
15. RESTAURANT Mc DONALD (PLACEMENTS ERIC LABONTE)
16. CAISSE DESJARDINS SEIGNEURIE DE RAMEZAY
17. L.G. HÉBERT & FILS LTÉE
18. MICHEL BROUILLARD
19. MARCEL & PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE (ULTRAMAR)
20. CUDDY FARMS
21. GARAGE MONTPLAISIR LTÉE
22. TRANSPORT SYLVAIN GIRARD
23. TIM HORTONS
24. EXCELL PORCS 2006 INC.
25. R.BROUILLARD & FILS INC.
26. TRANSPORT BENOIT LAFLEUR INC.
27. FRANCOIS MALO, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
28. BISSON SERVICE
29. BUFFET DÉSILETS
30. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE STE-HÉLÈNE
31. LES ÉQUIPEMENTS JA DRUMMONDVILLE
32. GESTION DELOITTE S.E.C.
33. PISCINE MULTI-FORME INC.
34. DAYS INN STE-HÉLÈNE
35. CONSTRUCTION P. ROY INC.
36. LES GOURMETS D'AMÉRIQUE
37. CENTRE DU PNEU UPTON
38. DIESEL MOBILE INC.
39. FERME BELVALDALE SENC
40. FERME HÉLÉNOISE INC.
41. LUCE MATHIEU
42. FERME SAINT-AUGUSTIN INC.
43. IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.
44. LUC DÉRY TERRASSEMENT INC.
45. M.B.M. DAIGLE SENC
46. UBALD LALIME
47. RCA ÉLECTRIQUE INC.
48. ROYAL LEPAGE, MARTIN DAIGLE
49. ROYAL LEPAGE, MARTIN LUSSIER
50. MOTEUR ÉLECTRIQUE BISAILLON INC
51. STEVE GADBOIS
52. RESSORTS MASKA INC.
53. FERME SERGE LAPIERRE INC.
54. LAURENT LANOIE & FILS INC.
55. LES ÉQUIPEMENTS ADRIEN PHANEUF INC.
56. CARRIÈRE D'ACTON VALE LTÉE
57. SERVICE DE LIMOUSINES RB
58. LA FORCE MÉCANIQUE
59. FERME RACAT INC.
60. ROLAND BROUILLARD
61. ANDRÉ RAYMOND
62. CANTINE CHEZ MÉLI
63. ARTHUR ROY
64. FERME C & J BELVAL SENC
65. FERME J.T. CHAGNON & FILS INC.
66. S. G. L. DISTRIBUTION INC.
67. PORCHERIES B.H.L. INC.
68. DANIEL BELVAL
69. LES ENTREPRISES MA-GI
70. PIERRE PARÉ ET GISÈLE DUBÉ
71. MICHEL RAYMOND
72. SALON FRANCINE FLUET
73. FERME LEPINE INC.
74. FERME J.C. ET GABY BELVAL SENC
75. LÉON LAPIERRE
76. DENIS JODOIN
77. MARCEL ET LISE LAPIERRE
78. PAVAGES MASKA INC.
79. EXCAVATION LAFLAMME ET MÉNARD INC.
80. EQUIPEMENTS F. BRODEUR INC.
81. GROUPE MASKA
82. J.M.P. FER ORNEMENTAL
83. DESJARDINS ENTREPRISES
84. GARAGE C. HÉBERT INC.
85. LES ENTREPRISES J.L. SMITH INC.
86. AB MECANIQUE
87. EQUIPEMENT SANITAIRE DRUMMOND

## POUR DÉPASSER UN CYCLISTE EN TOUTE SÉCURITÉ

Pour dépasser un cycliste en toute sécurité sur une route où la limite de vitesse est de plus de 50 km/h, les automobilistes doivent maintenant ralentir et garder 1,5 mètre de distance avec le cycliste. 1,5 mètre, c'est la longueur d'une nouille de piscine, la largeur d'une table de pingpong ou d'un grand lit deux places. Mais peu importe l'exemple, l'important c'est de respecter 1,5 mètre de distance avec les cyclistes sur les routes où l'on roule à plus de 50 km/h. Visitez [respectonsnosdistances.gouv.qc.ca](http://respectonsnosdistances.gouv.qc.ca) pour tous les détails.

# Respectons nos distances



*Un message de la Société de l'assurance automobile du Québec.*



## M'as-tu vu?

### LE PLUS GRAND DANGER EN TRANSPORT SCOLAIRE SE SITUE À L'EXTÉRIEUR DE L'AUTOBUS

**Comme automobiliste**, vous pouvez contribuer à la sécurité des enfants lorsque vous circulez en présence d'un autobus scolaire, que ce soit sur la route ou en zone scolaire.

**Soyez** attentif à la signalisation en zone scolaire ainsi qu'aux abords et dans la cour de l'école.

**Soyez** toujours vigilant en présence d'un autobus scolaire.

**Soyez** respectueux des règles du Code de la sécurité routière, particulièrement en présence d'enfants.

Comme parent, revoyez régulièrement avec votre enfant les règles de sécurité à observer autour et à l'intérieur de l'autobus.

Visitez [www.mastuvu.info](http://www.mastuvu.info) pour plus d'informations.

*Un message de la Fédération des transporteurs par autobus.*

# M'as-tu vu?

## QUESTIONS/RÉPONSES

La municipalité  
VOUS INFORME |

**Q : Le dépassement d'un autobus scolaire dont les feux intermittents clignotent expose le conducteur d'un véhicule à l'inscription de combien de points d'inaptitude à son dossier de conduite et à une amende de quel montant ?**

R : À 9 points d'inaptitude et à une amende de 200 \$ à 300 \$. D'autres frais peuvent s'ajouter.

**Q : À quelle distance doit-on arrêter complètement son véhicule lorsque l'autobus scolaire active ses feux rouges intermittents et déploie son panneau d'arrêt ?**

R : À plus de cinq mètres de l'autobus.

**Q : Pourquoi le conducteur d'autobus scolaire fait-il fonctionner les quatre feux jaunes d'avertissement alternatifs ou les feux de détresse du véhicule ?**

R : Pour signaler qu'il est sur le point d'immobiliser son véhicule pour faire monter ou descendre des écoliers. Cette mesure permet de ralentir la circulation devant et derrière l'autobus et d'éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération. Le conducteur doit alors se préparer à arrêter et, surtout, rester attentif aux déplacements des écoliers autour de l'autobus scolaire.

**Q : Doit-on immobiliser son véhicule lorsqu'on croise un autobus scolaire quand la chaussée est séparée par un terre-plein ?**

R : Non, il n'est pas nécessaire d'arrêter son véhicule puisque le terre-plein fait office de protection.

**Q : À quoi s'expose le conducteur qui refuse d'obéir aux ordres et signaux d'un brigadier scolaire ?**

R : À l'inscription de 3 points d'inaptitude à son dossier de conduite et à une amende de 100 \$. D'autres frais peuvent s'ajouter.

**Q : Comment le conducteur qui reconduit son enfant à l'école peut-il contribuer à la sécurité de tous les écoliers circulant dans la zone scolaire ?**

R : En respectant la signalisation routière, celle des autobus et celle de l'école relative à la zone de débarquement des autobus scolaires sur la rue ou dans la cour d'école. Il est recommandé de ne pas faire descendre un enfant du véhicule à proximité des autobus scolaires. Enfin, il faut voir les autres enfants circulant dans la zone scolaire et être vus d'eux et, surtout, prévoir leur comportement pour diminuer tout risque d'accident.

**Q. : Qui détermine les conditions d'accès au transport scolaire, qui l'organise et qui détermine les points d'arrêt des autobus scolaires ?**

R. : Le service de transport de la commission scolaire.

**Q : Pourquoi n'y a-t-il pas de ceinture pour les écoliers à bord d'un autobus scolaire ?**

R : Transports Canada a conclu que le système de compartimentation des banquettes d'autobus scolaires protège davantage les écoliers. Une ceinture mal attachée ou mal ajustée peut causer des blessures graves à l'abdomen, à la tête et au cou. Le système privilégié est caractérisé par :

- Des sièges à haut dossier
- Des sièges rembourrés et déformables absorbant l'énergie
- Des sièges rapprochés créant des compartiments
- Des sièges à ancrage robuste

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance régulière qui se tiendra le 6 septembre 2016, à 19H30, à la salle du Conseil située au 379, 7<sup>e</sup> Avenue à Ste-Hélène-de-Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**No. 2016-04 : 295 5<sup>e</sup> avenue (Lot 1 956 645)**

Nature et effets : La demande consiste à rendre conforme la marge avant latérale de la maison à 6.82 mètres pour le coin nord-ouest et à 6.63 mètres pour le coin nord-est inférieure à la norme de 8.0 mètres pour la marge avant et d'une marge latérale de 1.29 mètre du côté nord et de 1.43 mètre du côté sur de la maison tel qu'exigée par le règlement de zonage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, lors de la séance du 6 septembre 2016.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 11 août 2016

**Véronique Piché,**  
Directrice générale -secrétaire-trésorière

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance régulière qui se tiendra le 6 septembre 2016, à 19h30, à la salle du Conseil située au 379, 7<sup>e</sup> Avenue à Ste-Hélène-de-Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**No. 2016-05 : 456 3<sup>e</sup> rang (Lot 1 957 025)**

Nature et effets : La demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type dôme recouvert de matière plastique pour un usage agricole non relié à une exploitation agricole.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, lors de la séance du 6 septembre 2016.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 11 août 2016

**Véronique Piché,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



## AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 à 19h30 qui sera tenue au 379, 7<sup>e</sup> avenue, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, adoptera le règlement 480-2016 suivant :

### **RÈGLEMENT 480-2016 - REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 458-2013, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Le présent règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot poursuit les buts suivants :

- a) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité (intégrité, prudence dans la poursuite de l'intérêt public, respect envers les autres élus, les employés municipaux et les citoyens, loyauté, équité et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil);
- b) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- c) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- d) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 10 août 2016.

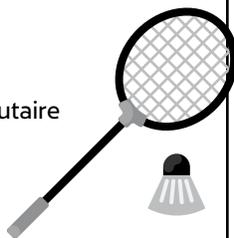
**Véronique Piché,**  
Directrice générale

## Les loisirs EN MOUVEMENT

### LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE

La ligue de badminton à Sainte-Hélène-de-Bagot débutera bientôt en septembre prochain. Il y aura encore deux sessions soit de septembre à décembre et de janvier à mai. Voici les détails concernant cette activité sportive.

- Lundi :** 18 h 30 à 21 h (Récréatif)  
(Début : Lundi 19 septembre)
- Judi :** 18 h 30 à 21 h (Compétitif)  
(Début : Jeudi 15 septembre)
- Endroit :** Gymnase du centre communautaire  
(421, 4<sup>e</sup> avenue)
- Coût :** 40\$/session (Résident)  
50\$/session (Non-Résident)



Les inscriptions se dérouleront sur place les 15 et 19 septembre. Vous devez apporter votre paiement par chèque au nom du Comité des loisirs Ste-Hélène.

**Pour plus d'information :** Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231.

### ENTRAÎNEMENT PAR INTERVALLES

L'entraînement par intervalles sous forme de TABATA consiste à exécuter huit mouvements qui sont répétés 8 fois pendant 20 secondes. Cette formule est excellente pour une remise en forme, pour la maintenir et l'améliorer. Vous devez apporter un tapis de sol et un élastique.

- Lundi :** 17 h 30 à 18 h 30 (Début le 12 septembre)
- Mercredi :** 17 h 30 à 18 h 30 (Début le 14 septembre)
- Lieu :** Centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot (421, 4<sup>e</sup> Avenue)
- Coût :** 1/semaine : 82,50 \$ / 11 semaines  
2/semaine : 157,50 \$ / 11 semaines

**Informations et inscription :**  
Véronique Laramée au 579 245-0289



### COURS DE TENNIS

#### SEMI-PRIVÉ 5 À 12 ANS AUTOMNE 2016

Que ce soit pour initier l'enfant au tennis ou pour le faire progresser, chacun y trouvera son compte par un enseignement personnalisé et adapté à son niveau. Matériel et terrains fournis. Les groupes (4 enfants par groupe) seront formés en fonction de l'âge et de l'expérience des jeunes inscrits. Apprentissage, jeux et plaisir seront au rendez-vous!

- Lieu :** Terrain de tennis de Sainte-Hélène-de-Bagot
- Durée :** 5 cours d'une heure (1h par semaine)
- Horaire :** Mercredi entre 16h30 et 19h30 selon les groupes
- Début :** Mercredi 7 septembre 2016
- Coût :** 50\$

**Informations et inscription :** Frédérique Fillion au 450 493-8135 ou par courriel fredfillion13@hotmail.com.



### JE GARDE LA FORME

Un cours de groupe en atelier, 45 secondes à 1 minute par station qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques. Il est adapté selon les besoins des participants et vous permet d'améliorer vos capacités cardiovasculaires et votre tonus musculaires. Ce cours est donné par une kinésiologue.

- Endroit :** OTJ (425, 6<sup>e</sup> Avenue)
- Horaire :** Mercredi 8h30 - 9h20
- Clientèle :** 50 ans et +
- Matériel :** Souliers et vêtements de sport
- Coût :** 116 \$ / 14 semaines  
(Début : 7 septembre)

\* Aussi disponible : **Entraîneur privé à la maison.**

**Pour inscription :** Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel anabelmenard@hotmail.com.

## LA RONDE ENFANTINE

Bonjour à tous,

C'est avec un immense plaisir que je vous annonce que je serai de retour à la bar de La Ronde enfantine à l'automne prochain. Je me nomme Véronique Girouard et j'entame pour une deuxième année ce magnifique défi. Je suis maman de trois enfants de 8 ans, 5 ans et 3 ans. J'ai suivi une formation de préposée aux bénéficiaires dans l'optique de travailler à la commission scolaire auprès d'élèves aux besoins particuliers. Je suis également très impliquée en tant que bénévole au niveau de l'école Plein-Soleil. Depuis 4 ans je siège en tant que représentante des parents dans le conseil d'établissement (CE) et je suis membre actif auprès de l'organisation participation parent (OPP) de cette même école. C'est bien préparée et la tête remplie de nouveaux projets que j'attends avec impatience d'accueillir vos enfants dans quelques semaines.



Pour ceux et celles qui ne connaissent pas de La Ronde enfantine, il s'agit d'un concept d'activités éducatives, sous forme d'ateliers de communication, de jeux moteurs, de bricolages et de motricité fine dans le but de stimuler l'intérêt de l'enfant pour la maternelle tout en s'amusant avec d'autres enfants du même âge. En plus d'apprendre à évoluer dans un cadre d'horaire structuré, l'enfant y apprend également des règles de vie en société telles que : le partage, la politesse, le respect, l'importance de s'affirmer et de prendre sa place dans un groupe tout en respectant l'espace des autres. L'activité est proposée à deux groupes d'âge :

### **Groupe 3 ans (session d'automne)**

1 fois par semaine  
2 heures par rencontre  
12 semaines/80\$

### **Groupe 4 ans (session d'automne)**

2 fois par semaine  
2 heures par rencontre  
12 semaines/150\$

Il y aura aussi une session d'hiver de 12 semaines et une session de printemps de 6 semaines.

C'est avec beaucoup de frénésie que je vais vous accueillir pour les inscriptions de la session d'automne qui se tiendront le samedi le 27 août de 9h30 à 11h30 à l'entrée du centre communautaire. À très bientôt ...

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me contacter par courriel à [veronique.girouard@hotmail.com](mailto:veronique.girouard@hotmail.com) ou par téléphone au 450-791-2410. Je peux aussi répondre à vos commentaires sur la page Facebook de La Ronde enfantine.

Merci

**Véronique Girouard**

## JAZZERCISE

### SESSION AUTOMNE 2016

Jazzercise est un programme d'aérobic complet travaillant le cardio et la musculation. Vous pouvez brûler jusqu'à 600 calories par cours! Ce programme d'entraînement se déroule sur de la musique en vogue et très populaire. Tous les participants devront avoir un tapis (style yoga) pour la musculation, des poids et altères (facultatif) et une bouteille d'eau.

**Clientèle :** Adulte et adolescent

**Horaire :** Les mardis et jeudis - 19 h à 20 h  
(Début : 13 et 15 septembre 2016)

**Endroit :** OTJ (425, 6<sup>e</sup> Avenue)

**Coût :** 12 cours /session (1/semaine) : 135\$ taxes incluses  
24 cours/session (2/semaine) : 240\$ taxes incluses

**Note :** Possibilité de payer en 3 versements

**Pour inscription :** Chantale Boies, instructeur certifiée depuis 16 ans, au 450 522-4483 ou via courriel : cb.jazz@hotmail.ca



6<sup>e</sup> édition

# La Foire de l'environnement

à Sainte-Hélène

1<sup>er</sup> octobre  
2016

Des activités pour  
toute la famille!

C'est avec grand plaisir que le comité organisateur de la Foire de l'environnement de Sainte-Hélène-de-Bagot vous annonce que l'événement aura lieu pour la 6<sup>e</sup> année consécutive le **samedi 1<sup>er</sup> octobre, de 10 h à 14 h sur le site du presbytère.**

La Foire de l'environnement est une belle occasion pour s'informer et pour se sensibiliser aux principes de développement durable.

Parmi les kiosques présents, il y aura **l'entreprise Recyclage LRA**. Sa mission est de recycler les résidus électroniques, électriques, informatiques, encombrants métalliques, cartouches d'imprimantes, piles, lampes fluo-compacte, équipements industriels, écrans LCD et CRT, télévisions, électroménagers, etc. afin qu'ils soient récupérés et bien souvent reconditionnés.

Profitez donc de la Foire de l'environnement pour apporter tous les résidus qui encombrent vos maisons et entreprises. De plus, venez rencontrer et échanger avec les nombreux exposants sur place.

Au plaisir de vous revoir en grand nombre!

# UNE FÊTE NATIONALE À COUPER LE SOUFFLE!

## Les loisirs EN MOUVEMENT

Les partenaires ont été nombreux, très nombreux à s'être joints à cette dynamique journée de festivités. MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ! Grâce à votre implication, nous avons eu droit à un feu d'artifice de toute beauté, à une très grande participation à la parade, un volet familial diversifié et un à spectacle très rassembleur. ET... Quoi dire des bénévoles qui ont maintenu leur engagement et qui en font toujours plus pour assurer le succès de la fête. Il y a de quoi être fier d'être Hélénois et Hélénoises!



## Les Cuisines Collectives

**La Moisson Maskoutaine est un organisme qui a pour mission de cueillir et de distribuer des denrées alimentaires aux organismes d'entraide de la MRC des Maskoutains. Depuis plus de 10 ans, nous avons développé un service complémentaire d'ateliers de cuisines collectives.**

### Pourquoi ?

- ✓ Apprendre à "popoter" ou partager vos talents
- ✓ Cuisiner joyeusement
- ✓ Briser la routine des repas
- ✓ Être avec des gens, échanger
- ✓ Diminuer le coût de l'épicerie

### Pour qui ?

- ✓ **Tous** : Résidents de la MRC des Maskoutains : jeune famille ou parent en congé parental, couple, personne seule... jeune ou moins jeune, homme ou femme...

### On cuisine quoi ?

- ✓ 1 plat d'entrée : salade, soupe, entrée, plat d'accompagnement...
- ✓ 2 plats principaux
- ✓ 1 dessert ou collation...

Chaque plat pour au moins 4 personnes. Les recettes sont généralement choisies par les participants, en fonction des saisons et disponibilités du marché.

### Ça coûte combien ?

- ✓ 15 \$ par participation, 1 fois par mois, payable à la responsable le jour même de la cuisine.

### Comment participer et pour avoir plus d'informations :

- ✓ Communiquez avec Chantale Vanier, animatrice de cuisines collectives, au 450 261-1110, ou à [c.vanier@lamoissonmaskoutaine.qc.ca](mailto:c.vanier@lamoissonmaskoutaine.qc.ca).

### Service de garde :

- ✓ **Gratuit ! Sur place, selon les demandes faites à l'inscription.**

### Il y a des cuisines collectives près de chez vous.



La Moisson Maskoutaine  
2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 1W2  
Téléphone : 450 261 1110 / Télécopieur 450 261 1120  
Courriel : [info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca](mailto:info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca)  
Site Internet : [www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca](http://www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca)



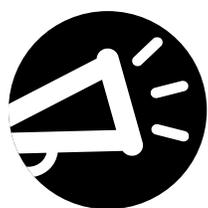


## PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2016

2016 : Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transports du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

2017 : Le calendrier des vidanges 2017 sera déterminé suite à la période de vidange de 2016. L'ordre des municipalités, le nombre d'installations et les routes pourraient varier en fonction de l'expérience acquise.

MUNICIPALITÉ	2016		2017	
	Route/rang	Nombre de fosses	Route/rang	Nombre de fosses
Sainte-Hélène-de-Bagot  Du 23 au 28 septembre 2016	Rang St-Augustin	39	Rang Ste-Hélène	25
	Chemin Brouillard	8	Principale	0
	Rue Lachapelle	7	4 <sup>e</sup> Avenue	12
	Rue Gilles	2	3 <sup>e</sup> Rang	32
	Rue Edgar	2	Ch. Courtemanche	1
	Rue Brigitte	1	2 <sup>e</sup> Rang	88
	Rue Nathalie	2		
	Rue Lamontagne	15		
	4 <sup>e</sup> Rang	8		
	Rue Bélanger	55		
	Chemin Richard	5		
	5 <sup>e</sup> Avenue	1		
	1 <sup>re</sup> Avenue	3		
<b>TOTAL :</b>		<b>148</b>		<b>158</b>



**RAPPEL**

### ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES :

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc. des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé sur son pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie au 450 774-2350.

Un certain nombre de questions sont fréquemment posées par les citoyens concernés par le Programme régional de vidange des installations septiques. Nous les avons répertoriées et intégrées dans le présent document.

**Q Pourquoi faire vidanger régulièrement mon installation septique?**

**R** Une vidange régulière de l'installation septique est nécessaire dans la mesure où elle empêche que les boues qui s'accumulent dans la fosse septique ne se dirigent vers le champ d'épuration et risquent de le colmater ou de nuire à son fonctionnement. Un mauvais fonctionnement de l'élément épurateur peut entraîner des refoulements dans la maison ou des écoulements dans l'environnement. Non seulement une installation septique obstruée peut être dangereuse pour la santé de votre famille et l'environnement, mais elle peut également engendrer des frais de réparation très onéreux.

En effectuant une vidange régulière des installations septiques situées sur le territoire, on peut prévenir la contamination de nos lacs, rivières, fossés et eaux souterraines. Nous protégeons ainsi notre environnement et celui que nous léguerons à nos enfants. Une installation septique en mauvais état ou surchargée est susceptible de rejeter des eaux usées ayant une charge polluante considérable dans l'environnement.

**Q Ma présence est-elle requise lors de la vidange?**

**R** La présence du propriétaire sur les lieux n'est pas obligatoire au moment de la vidange. Cependant, l'emplacement de l'installation septique doit être clairement identifié à l'aide d'un piquet ou d'un autre marqueur, pour faciliter son repérage. L'adresse civique de l'immeuble doit être visible de la voie publique. Lorsque la vidange est complétée, l'entrepreneur remet à la personne responsable et présente sur les lieux, un manifeste de vidange. En l'absence d'un tel responsable, le manifeste sera accroché à la porte de l'immeuble ou placé dans la boîte aux lettres.

Pour toute question, n'hésitez pas à rejoindre nos collaborateurs de la Régie.

Tél. : 450 774-2350 • Courriel : [regie@maskatel.net](mailto:regie@maskatel.net)

**Q Comment dois-je préparer mon installation septique?**

**R** Il incombe au propriétaire ou à la personne responsable de l'installation septique de **déterrer tous les couvercles** de l'installation septique et de **s'assurer que chaque couvercle soit dégagé d'au moins 6 pouces de plus large et de plus profond que le couvercle**. Tous les couvercles de l'installation septique doivent être accessibles et manipulables par un seul homme. Ce dernier basculera le couvercle afin d'effectuer la vidange.

**Q Que se passe-t-il si l'entrepreneur ne peut vidanger mon installation?**

**R** Lorsque l'entrepreneur se déplace pour effectuer le service et qu'il ne peut procéder à la vidange pour cause d'absence d'installation septique, parce qu'elle n'est pas localisée ou qu'elle n'a pas été préparée conformément aux normes mentionnées plus haut, ou pour toute autre raison qui entrave les opérations de vidange, des frais supplémentaires s'appliquent automatiquement. Si vous croyez qu'il ne sera pas possible de procéder à la vidange de votre installation septique au cours de la période prévue, veuillez communiquer avec la Régie, au 450 774-2350 pour nous en aviser dans les plus brefs délais.

**Q Est-ce que je serai avisé à l'avance du moment prévu pour la vidange?**

**R** Un avis préalable sera transmis par courrier ou par téléphone au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les normes prévues dans le dépliant informatif.

## PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III

### ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUVANT ATTEINDRE PLUS DE 243 000 \$ POUR UNE INFRASTRUCTURE SPORTIVE ET RÉCRÉATIVE À STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

La ministre Lucie Charlebois, a annoncé aujourd'hui, au nom du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, M. Sébastien Proulx, l'attribution d'une aide financière pouvant atteindre 243 809 \$ pour la construction d'un bâtiment de services à proximité des terrains sportifs, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

« Je suis très heureuse que notre gouvernement soutienne ces travaux d'amélioration. Cela démontre bien notre volonté de promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives. La réalisation de ce projet favorisera le dynamisme et la vitalité de la municipalité en permettant à la population de profiter d'installations sécuritaires adaptées à ses besoins », a mentionné la ministre Charlebois.

Dans l'ensemble du Québec, quelque 110 projets de construction, de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes d'installations sportives et récréatives se concrétiseront grâce à un soutien gouvernemental de 50 millions de dollars. Ces projets ont été analysés et sélectionnés selon les règles et normes du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

« On le sait, l'accès à des infrastructures sportives et récréatives modernes et sécuritaires est un facteur incitatif majeur pour encourager la population à bouger. C'est dire à quel point, pour le Gouvernement du Québec, la réalisation de projets visant à assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations ainsi que leur conformité avec les normes établies est un geste à la fois porteur et responsable », a fait savoir le ministre Proulx.





RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



LA GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES  
UNE RESPONSABILITÉ  
COLLECTIVE!

## BAGS BRUNS POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES : UN TRI ADÉQUAT POUR RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT !

La collecte hebdomadaire des matières organiques placées dans le bac brun constitue un service qui s'inscrit dans le respect des politiques gouvernementales de gestion des matières résiduelles. Il est important d'effectuer un tri adéquat des matières puisque celles-ci, additionnées aux matières recyclables, nous permettent de détourner de l'enfouissement, près de 50 % des matières collectées annuellement à la rue.

Lorsqu'enfouies, les matières organiques peuvent être très dommageables pour notre environnement, notamment par l'émission de gaz à effet de serre. Nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier d'un service de collecte à trois voies qui fait l'envie de nombreux citoyens d'autres municipalités du Québec et il est important de contribuer au succès de ce programme en plaçant les bonnes matières dans chaque bac afin d'éviter la contamination des chargements lors des différentes collectes.

### **RAPPEL DES MATIÈRES QUI DOIVENT ÊTRE PLACÉES DANS LE BAC DE MATIÈRES ORGANIQUES (BAC BRUN) :**

**De la cuisine :** Fruits et légumes en entier ou en partie, épluchures, cœurs, morceaux de maïs, marc de café, filtres à café et sachets de thé, pain, gâteau, biscuits, céréales, pâtes, viandes cuites, poissons, produits laitiers (fromage, beurre...), coquilles d'œufs, etc.

**Du terrain :** Gazon, feuilles, fleurs, plantes, mauvaises herbes et tout résidu de jardinage, écorces, copeaux, petites racines et petites branches de 2,5 cm (1 pouce) et moins de diamètre.

**Autres :** Papiers souillés d'aliments (essuie-tout, boîtes à pizza, assiettes et verres de carton, etc.), papiers mouchoirs, plumes, poils et cheveux, charpie provenant de la sècheuse, etc.

*Important : En cas de surplus, il est possible d'utiliser une petite poubelle ronde, des sacs de papier, des boîtes de carton ou le bac gris/noir clairement identifié « matière organique », à condition qu'ils ne contiennent que des matières organiques.*

**Attention :** Les matières recyclables, le béton, les métaux, les branches de plus de 2,5 cm (1 pouce) de diamètre, les bûches, les souches, les carcasses d'animaux, les cendres, la tourbe, la terre et autres matières de ce type ne doivent « jamais » être déposées dans le bac brun. Ces matières ne sont ni compostables, ni biométhanisables et elles peuvent endommager les équipements de traitement, en plus de contaminer les autres matières organiques. Notez bien que seuls les sacs de papier peuvent être utilisés dans le bac.

Il appartient à chaque citoyen de trier les matières et de les déposer dans les bacs adéquats. **Lorsqu'ils contiennent des matières non admissibles pour la collecte à laquelle ils sont destinés, l'entrepreneur est autorisé à ne pas lever les bacs et c'est pourquoi, afin d'éviter des désagréments, il vaut mieux placer chaque matière dans le bon bac.**

***C'est si simple, soyons écoresponsables !***

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au 450 774-2350.

## L'ÉQUIPE VERTE DE LA RÉGIE, EN MODE SENSIBILISATION !



Depuis toujours, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains mise sur l'information, la sensibilisation et l'éducation pour rejoindre les citoyens. Les excellents résultats obtenus à ce jour confirment l'importance des communications pour favoriser une utilisation optimale des services disponibles et une meilleure gestion de ses matières résiduelles. Les citoyens sont soucieux de préserver leur environnement mais ils veulent être assurés que leurs efforts ne sont pas vains et qu'ils en valent la peine. C'est pourquoi il est important de répondre à leurs questions, de leur rappeler les raisons qui justifient de diriger les matières vers la valorisation plutôt que vers l'enfouissement et de les informer des résultats obtenus grâce aux efforts déployés.

Alors que les deux dernières années ont été principalement consacrées à l'obtention de données relatives à l'utilisation des collectes de matières organiques et de déchets, cet été, la Régie passe en mode diffusion et sensibilisation avec son **Équipe verte** qui nous revient pour une troisième année consécutive. Dans ce contexte, la Régie a recruté une équipe de jeunes gens soucieux de leur environnement et motivés à parcourir le territoire desservi, tout au long de la période estivale, afin de rencontrer et d'échanger avec un grand nombre de citoyens pour mieux faire connaître l'importance de la qualité du tri des matières organiques et recyclables qui doit être effectué sur le territoire.



La Régie est extrêmement fière de présenter les membres de son **Équipe verte 2016**, Sara Richer-Lussier et Benoit Sirois qui travailleront sous la supervision immédiate de Jade Guilbert, chargée de projet au développement des programmes environnementaux. Au cours de l'été, ils rencontreront les citoyens, lors de divers événements rassembleurs, notamment les fêtes de quartiers ou de villages, les festivals et les camps de Jour qui se dérouleront sur le territoire de l'une ou l'autre des municipalités membres de la Régie. Ils

pourront répondre aux diverses questions et distribuer de l'information relativement à la gestion des matières résiduelles, notamment les matières organiques et recyclables.

La Régie invite donc tous les citoyens qui rencontreront les membres de l'**Équipe verte** au cours de l'été, à ne pas hésiter à échanger avec eux afin d'obtenir de l'information quant aux services offerts par la Régie et quant aux diverses modalités de tri des matières.

**L'EFFORT COLLECTIF FAVORISE L'ATTEINTE DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS...**



## LE CERCLE DES FERMIÈRES DE UPTON

**Le Cercle des fermières de Upton reprend ses activités ce mois-ci après un congé estival chaud et beau.**

Mercredi, 14 septembre, au Centre communautaire de Upton (885 rue Lanoie) - 1<sup>re</sup> réunion mensuelle de l'année 2016-2017 avec une toute nouvelle programmation qui vous y sera présentée. A noter que les réunions mensuelles ont lieu tous les 2<sup>eme</sup> mercredi de chaque mois.

Si l'artisanat sous toutes ses formes vous intéresse, vous pourriez trouver agréable de pouvoir partager vos connaissances, apprendre de nouveaux trucs et découvrir de nouvelles choses et qui sait en faire même un nouveau passe-temps. Nous sommes toutes là pour apprendre et s'améliorer tout en s'entraînant. Si cela vous dit, venez nous voir lors de notre réunion du mois. Amenez-y vos sœurs, vos filles, vos tantes, vos amies, les leurs, etc... Au plaisir de vous y accueillir!

### **fadoq** Sainte-Hélène-de-Bagot



#### **ANNIVERSAIRES MOIS D'AOÛT**



Mme Lisette Vincent.....	01
M. Laurent Graveline .....	12
M. Claude Larivière .....	12
M. Thierry Vallélian .....	16
M. Rémi Fournier.....	21
Mme Jocelyne Jodoin .....	21
Mme France Charbonneau.....	23
Mme Ginette Gendron.....	24
Mme Christiane Gaudette .....	29
M. Guy Beaudoin.....	30
Mme Michèle Gendron.....	30



#### **ANNIVERSAIRES MOIS DE SEPTEMBRE**



M. Benoit Francoeur.....	02
M. Laurent Larivière.....	05
Mme Jocelyne Lanoie .....	06
M. René Tessier .....	07
M. Eric Goulet.....	08
Mme Diane Roy .....	11
Mme France Miclette .....	12
M. Marcel Haine .....	14
Mme Lise Gendron.....	21
Mme Jacqueline Bélanger.....	22
Mme Nicole Fournier.....	29

**Dès le 14 septembre à 18h45 :**  
Cours de danse pour débutants et intermédiaires

**Le 17 septembre :**  
Première soirée de danse avec Denis et Johanne

**Dès le 13 octobre :**  
Le Bingo du jeudi est de retour

Nous sommes à préparer un voyage d'une journée « la route du Rock and Roll » avec Martin Fontaine au Club de golf le Mirage pour le mois d'octobre.

**Le comité de la fadoq**  
Jocelyne Jodoin, présidente



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 9 AOÛT 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

**SONT PRÉSENTS :** madame Lise Laferrière, conseillère #1  
monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3  
monsieur André Lévesque, conseiller #4  
monsieur Michel Brouillard, conseiller #5  
madame Hélène Dufault, conseillère #6

**EST ABSENT :** monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2  
Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Résolution numéro 198-08-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

### EN Y AJOUTANT :

- 5.7 Office municipal d'habitation Sainte-Hélène-de-Bagot – demande monétaire non prévue
- 5.8 Contrat - consultant externe en ressources humaines

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### Résolution numéro 199-08-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2016.

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 5.1 COMPTES À PAYER

#### Résolution numéro 200-08-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 9 août 2016 :

- Comptes pour approbation : 69 770,62\$
- Salaires : 35 018,90\$
- Comptes à payer : 68 881,09\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date

du 9 août 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 5.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Zone de réserve d'aménagement dans la MRC des Maskoutains.
- Carrière sablière – MRC : négociation avec villes et municipalités avoisinantes.
- Plainte auprès de la Sûreté du Québec en lien avec les mini motos.

### 5.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 480-2016, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Michel Brouillard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement remplaçant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

Dispense de lecture est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

Prendre note qu'un avis public sera fait pour se conformer à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

### 5.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 481-2016, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Réjean Rajotte donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement remplaçant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés.

Dispense de lecture est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

### 5.5 COLLOQUE ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2016 – ZONE MONTRÉGIE EST

#### Résolution numéro 201-08-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, que la directrice générale s'inscrive au colloque ADMQ – zone Montérégie Est au coût de 150,00\$ (taxes incluses) pour septembre prochain. Les frais encourus en lien avec ce colloque seront remboursés selon la politique.

### 5.6 ALARME INCENDIE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4<sup>E</sup> AVENUE

#### Résolution numéro 202-08-2016

Considérant que le panneau d'alarme incendie de l'immeuble situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue (centre communautaire) et celui de l'école Plein-Soliel ne sont pas reliés entre eux;

Considérant que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe s'est chargée de rectifier la situation avec l'accord de la Municipalité;

Considérant que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a assumé temporairement au complet les frais pour ledit correctif;



Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de rembourser la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour les frais attirés seulement à l'immeuble du 421, 4<sup>e</sup> Avenue au coût de 3 973,43\$ avant taxes.

### **5.7 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – DEMANDE MONÉTAIRE NON PRÉVUE**

#### **Résolution numéro 203-08-2016**

Considérant le projet d'agrandissement/réfection du stationnement à l'immeuble de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant le projet de réfection des terrasses et du trottoir à l'immeuble de l'OMH;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

Considérant que le prix soumis est beaucoup plus élevé que leur évaluation/estimation de 17 100,00\$;

Considérant que pour toute dépense de l'OMH, la Municipalité doit en assumer dix (10) pourcent;

Considérant que pour toute dépense de l'OMH, la Société d'Habitation du Québec (SHQ) doit donner son accord et en assumer quatre-vingt-dix (90) pourcent;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, d'accepter de combler le déficit en lien avec lesdits travaux. Sur ce, la part à payer par la municipalité est de 1 710,00\$.

Prendre note que cette somme est capitalisable.

### **5.8 CONTRAT - CONSULTANT EXTERNE EN RESSOURCES HUMAINES**

#### **Résolution numéro 204-08-2016**

Considérant la volonté du conseil d'établir une ligne directrice, une vision et une mission pour les ressources humaines;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de faire affaire avec la firme de ressources humaines « Geoffroy Conseil ».

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **6.1 EMBAUICHE – JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

#### **Résolution numéro 205-08-2016**

Considérant la résolution 186-07-2016;

Considérant la résolution 187-07-2016;

Considérant le comité de sélection pour combler le poste;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'embaucher monsieur Ghislain Majeau au poste de journalier aux travaux publics en date du 8 août 2016.

Prendre note qu'il y a une période de probation de trois (3) mois à partir de la date d'embauche.

### **6.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – RESURFAÇAGE DE LA 1<sup>RE</sup> AVENUE ET DU 2<sup>E</sup> RANG**

#### **Résolution numéro 206-08-2016**

Considérant la résolution 193-07-2016;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 8 août 2016:

Pavage Drummond inc. : 220 231,40\$ avant taxes

Pavages Maska inc. : 209 423,30\$ avant taxes

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de resurfaçage à la compagnie Pagages Maska inc. au montant de 209 423,30\$ avant taxes.

### **6.3 ACHAT - AQUEDUC**

#### **Résolution numéro 207-08-2016**

Considérant les exigences du Ministère du Développement Durable, Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatique (MDDELCC);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'une sonde pour le bassin de chlore à l'aqueduc au coût de 1 500,00\$ avant taxes à la compagnie ChemAction.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 ACHAT(S) DU SERVICE INCENDIE**

#### **Résolution numéro 208-08-2016**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- 1 paire de bottes (remplacement)  
228,80\$ (avant taxes)
- 1 cadran RPM sur panneau de l'autopompe  
275,00\$ (avant taxes)

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **8.1 RÉGIE DES DÉCHETS**

Madame Hélène Dufault (conseillère #6) nous informe sur la Régie des déchets.

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Aucun point.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **10.1 RAPPORT DES LOISIRS**

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

**10.2 CONTRAT- FEUX D'ARTIFICE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE 2017/2018****Résolution numéro 209-08-2016**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de prendre un contrat de deux (2) ans avec la compagnie Royal Pyrotechnie et de faire les paiements annuellement :

Année 2017 (samedi le 24 juin), le coût sera de 10 500,00\$ avant taxes

Année 2018 (samedi le 23 juin), le coût sera de 11 100,00\$ avant taxes

**11. SUJETS DIVERS**

Aucun point.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE****Résolution numéro 210-08-2016**

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h55.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**

**RÉCUPÉRATION DE PILES  
AU BUREAU MUNICIPAL**

Vous n'avez qu'à déposer vos piles, en passant au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture. Les piles acceptées sont : AA, AAA, C, D et 9 volts.

Merci de votre collaboration!

**Action Emploi**

*Mon partenaire vers l'emploi*

*440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe*

**EN EMPLOI À 50 ANS ET +  
OUI C'EST POSSIBLE**

**Informez-vous maintenant**

**450 773-8888**

**www.action-emploi.ca**

Cette activité est rendue possible  
grâce à la participation financière de :

Emploi

Québec

Montérégie

Canada

02310052

# Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



*Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires*  
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



**Centre de Rénovation A.L. Inc.**  
**Vitrerie Maskoutaine**  
**Serrurerie A.L. Inc.**

2740, boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe QC  
J2R 1P8

André Leroux  
Président  
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408  
Fax : 450 773-9753



**La Coop**  
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie  
Moulées - Engrais - Semences  
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450 791-2666** [coopste-helene.qc.ca](http://coopste-helene.qc.ca)

**DEGRANDPRÉ**  
Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9  
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8  
**819 472-3286 / 819 751-3286**



**450 793-2908**  
info@horizongraphique.com  
210, Saint-Patrice  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

vêtements graphisme objets promo impression grand format

[www.horizongraphique.com](http://www.horizongraphique.com)




**Pour un service IMPECCABLE,  
optez pour une fille locale**

3000 Rue Dessaulles  
Saint-Hyacinthe

**Judith Racicot** **450 778-1112 poste 260**  
jraticot@lussierchevrolet.com **Cell.: 450 278-2697**

RBQ 8348-4337-09



**PROY**  
QUALITÉ SERVICE

**450 791-2221**  
PATRICK ROY, président

Projet clé en main  
Pose de portes et fenêtres  
Revêtement extérieur  
Gestion de projet  
Projet domiciliaire  
Garantie Maison Neuve  
Installation de murs et  
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



**Sophie Joubert**  
décoratrice designer



Services complets de décoration  
d'aménagement intérieur

**450 791-2328**  
SUR RENDEZ-VOUS

Télé. : 450 791-2458  
d.deco.design@hotmail.com



**DF COFFRAGES INC.**  
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

- ♦ FONDATION DE TOUS GENRES
- ♦ CONSTRUCTION DE TOUS GENRES
- ♦ MINI EXCAVATION ET CASSAGE DE BÉTON
- ♦ GRUE DE 18 TONNES
- ♦ GESTION DE PROJETS
- ♦ PROJET CLÉ EN MAIN

DAVID FLUET  
MARTIN FLUET  
PROPRIÉTAIRES

R.B.Q. #8335-0868-42

TÉL. : 450.888.1313  
FAX : 450.791.2969

780, rue Paul-Lussier  
Sainte-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0  
[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

**Ébénisterie**  
*Sainte-Hélène*

Meubles  
Salle de bain  
Armoires de cuisine  
SUR MESURE

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

**450 791-2633**  
432, 2<sup>e</sup> rue, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Depuis plus de 30 ans !*

REMISE À NEUF  
d'armoires de cuisine  
et de meubles

- RÉPARATION
- DÉCAPAGE
- FINITION

Étude notariale  
**Isabelle Chabot inc.**

Notaire & Conseillère juridique




785, rue Principale  
Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com

Excavation  
**Sylvain Plante**  
et Fils Inc.

217, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

R.B.Q. 8102-7773-03

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin  
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




*Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535*

GARAGE  
**DEBIS**  
**ORANGE**

337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

**Débosselage Peinture**

- Anti-rouille
- Redressement de châssis
- Pose de pare-brise
- Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219




**ISRAËL LUSSIER**  
COURTIER IMMOBILIER

**MARTIN LUSSIER**  
COURTIER IMMOBILIER AGRÉE DA

**450.230.6667**

**ROYAL LEPAGE**

MULTI-SERVICES • Agence immobilière

*Pour vendre ou acheter nous sommes la solution!*

**E-G-DION & FILS INC.**  
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0  
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE






SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

IRRIGATION  
**MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

**450 791-2431**  
521, rang Sainte-Hélène  
Sainte-Hélène-de-Bagot Qc  
J0H 1M0

*Efficacité et expérience depuis plus de 25 ans!*

*Lise Guillemette*  
Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900  
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

**Luc Déry**  
terrassment excavation inc.

- ▾ Pelle
- ▾ Déneigement
- ▾ Rouleau compacteur
- ▾ Contrôle laser

780, rue Principale, Ste-Hélène  
450 **791-2154**

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.  
Agent Ultramar / CST

450.791.2462  
1.888.791.2462  
819.477.1838

Une entreprise PROCHE  
de son monde

277, 5<sup>e</sup> Avenue  
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau  
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène

685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



PARTY  
Tente  
Réservez tôt!

LOCATION DE TENTE  
• Tables • Chaises • Plancher

Guy Laperle  
450.278.3394



PAYSAGEMENT  
Lapierre

Patrick Lapierre

Tél.: 450.791.2765

624, 2<sup>e</sup> rue  
Ste-Hélène, Qc  
J0H 1M0

RBQ 5592-8188-01

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation
- Terrassement
- Muret
- d'aménagement paysager
- Plantation



PASCAL MARTIN  
NOTAIRE

450 773-3111

755, Ste-Anne, Saint-Hyacinthe

[pascal.martin@notarius.net](mailto:pascal.martin@notarius.net)



PIERRE-YVES MARTIN  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



770, RUE PAUL-LUSSIER  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

LE RANCH  
DES PETITS AMIS inc.



Élevage quarter horse  
Cours: Cavalier 1 à 4  
Équitation par le jeu  
Programme P'tit trot  
Forfaits: Fête d'enfant,  
Évènement, CPE et foies

- Classeo nature
- Camp de jour
- Pony-Club

273, rue Edgar  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Québec) J0H 1M0  
Tél.: (450) 791-2239  
Télécopieur: (450) 791-2539



Sarah Leduc  
Propriétaire

[info@ranchdespetitsamis.com](mailto:info@ranchdespetitsamis.com)

[ranchdespetitsamis.com](http://ranchdespetitsamis.com)

Relais Routier  
Petit  
Truck Stop

Luc Chicoine



450-791-2122

549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
(Autoroute 20, sortie 152)

T.450 791-2771

F.450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

Resto  
Relais Routier  
152



Truck Stop



545, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3<sup>e</sup> rang  
Ste-Hélène de Bagot  
J0H 1M0



*Stéphanie Demers*  
 Massothérapeute et Kinésithérapeute



251, 2<sup>e</sup> rue  
 Sainte-Hélène-de-Bagot  
 splash1978@hotmail.com

**450-278-3264**

**SYLVESTRE & ASSOCIÉS**  
 S.E.N.C.R.L.

Me Maryse Dubé, avocate  
 1600, Girouard Ouest, bur. 236  
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8

Bureau: (450) 773-8445  
 Montréal: (514) 866-8445  
 Télécopieur: (450) 773-2112  
 Courriel: [etude@jurisylvestre.ca](mailto:etude@jurisylvestre.ca)

**TRANSPORT**  
*Baron*  
**LAFLEUR**



**450 791-2128**

274, 5<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
 Cell.: 450 278-5322 • Téléc.: 450 791-2702  
[transportblmf@gmail.com](mailto:transportblmf@gmail.com)

ASSEMBLÉE NATIONALE  
 QUÉBEC



Bureau de circonscription  
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251  
 Télécopieur : 450 546-5794  
 Sans frais : 1 800 969-3793

[Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca](mailto:Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca)

**André Lamontagne**  
 Député de Johnson

**LAFORCE MÉCANIQUE**  
 450-381-AUTO (2886)

**UNI-PRO**  EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
 ATELIER DE MÉCANIQUE

Disponible Traitement pour Pare-brise **Aquapel**

<p><b>MÉCANIQUE GÉNÉRALE</b>          (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)</p> <p><b>CHANGEMENT D'HUILE</b></p> <p><b>TÉMOIN D'ANOMALIE</b>          (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)</p> <p><b>AIR CLIMATISÉ</b></p>	<p><b>VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS</b></p> <p><b>GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE</b></p> <p><b>ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES</b></p> <p><b>PETITE SOUDURE (MIG)</b></p> <p><b>VOITURES DE COURTOISIE</b></p>
---	--

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
 DANS LE PARC INDUSTRIEL  
 TEL 450-381-AUTO (2886)

**HORAIRE HABITUEL** **LUNDI AU VENDREDI**  
 7H30 À 17H30



## **Tournoi de golf Défi Haïti**



Pour une douzième année consécutive, un tournoi de golf bénéfique fut organisé au Club de golf d'Acton Vale le 9 juillet dernier, suivi d'un pique-nique à Sainte-Hélène, afin d'amasser des fonds pour Haïti.

C'est plus de 160 personnes qui ont participé à cet événement et plus de **13 200\$** qui ont été amassés. L'argent sera remis à l'Orphelinat Marie Porte du Ciel où 55 enfants sont hébergés et nourris.

Les Caisses de la Rivière Noire, de Saint-Théodore d'Acton, d'Acton Vale et de la Seigneurie de Ramezay, commanditaires à la levée de fonds, ont remis un montant de 1 000 \$.

Sur la photo : Pierre Picard, président Caisse populaire Saint-Théodore-d'Acton, Diane Hébert-Dubé, présidente Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay, Nathalie Bessette, Installations Newtech inc., Soeur Marielle Legendre, missionnaire depuis 32 ans, Michel Percy, Installations Newtech inc., Mélanie Dagenais, Provigo Saint-Hyacinthe, Michel Brouillard, municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et Joël Legendre.



Dominique Blain, directrice de l'école, ainsi que Nathalie Witty et Véronique Dolbec de la Caisse accompagnent la gagnante du vélo Maude Robidoux.

## **Une récompense au terme de l'année scolaire 2015-2016**

C'est le 17 juin dernier que la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay a procédé au tirage d'un vélo parmi tous les élèves de l'École Plein Soleil. Maude Robidoux, élève de maternelle est l'heureuse gagnante. D'autres prix ont également été remis aux élèves.

**Félicitations aux gagnants!**

**NOUS SOMMES**

**NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION**